

MECATEAMEETINGS

L'EXPOSITION

23 • 24 • 25 SEPTEMBRE 2025
MONTCEAU-LES-MINES (71)

DOSSIER TECHNIQUE

EXPOSANTS ET VISITEURS

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



MECATEAMCLUSTER



RAIL

CONSTRUCTION
CAYOLA

Dernière mise à jour du document : **20/03/2025**.
Ce dossier est susceptible d'évoluer d'ici l'événement.

L'ÉVÉNEMENT MECATEAMEETINGS - L'EXPOSITION

QUI ?

MECATEAMEETINGS - L'EXPOSITION est organisée par l'association MECATEAMCLUSTER.

QUOI ?

MECATEAMEETINGS - L'EXPOSITION donne lieu à une large exposition de matériels et d'outillages ainsi qu'aux désormais traditionnelles séances de démonstrations, avec un espace unique d'exposition de cinq hectares dont 1 200 m linéaires de voies ferrées : un environnement de chantier ferroviaire au plus proche des conditions réelles pour favoriser les contacts B2B !

QUAND ?

MECATEAMEETINGS - L'EXPOSITION se déroule pendant trois jours, **du mardi 23 septembre au jeudi 25 septembre.**

OÙ ?

MECATEAMPLATFORM

60 quai du Nouveau Port - 71300 Montceau-les-Mines.

QUOI DE NEUF EN 2025 ?

- Encore plus de stands grâce à l'ajout de deux pavillons.
- Un nouvel aménagement pour favoriser la proximité avec les engins.
- Deux soirées réseautage sur site.
- Davantage de conférences sur des sujets d'actualité ou des présentations de sociétés.
- Un nouveau pack « communication premium » pour être davantage mis en lumière.
- Le salon continue son ouverture vers l'international avec le Maroc à l'honneur.
- Une messagerie disponible pour dialoguer entre participants avant l'événement.

PROFIL DES PARTICIPANTS

Donneurs d'Ordres

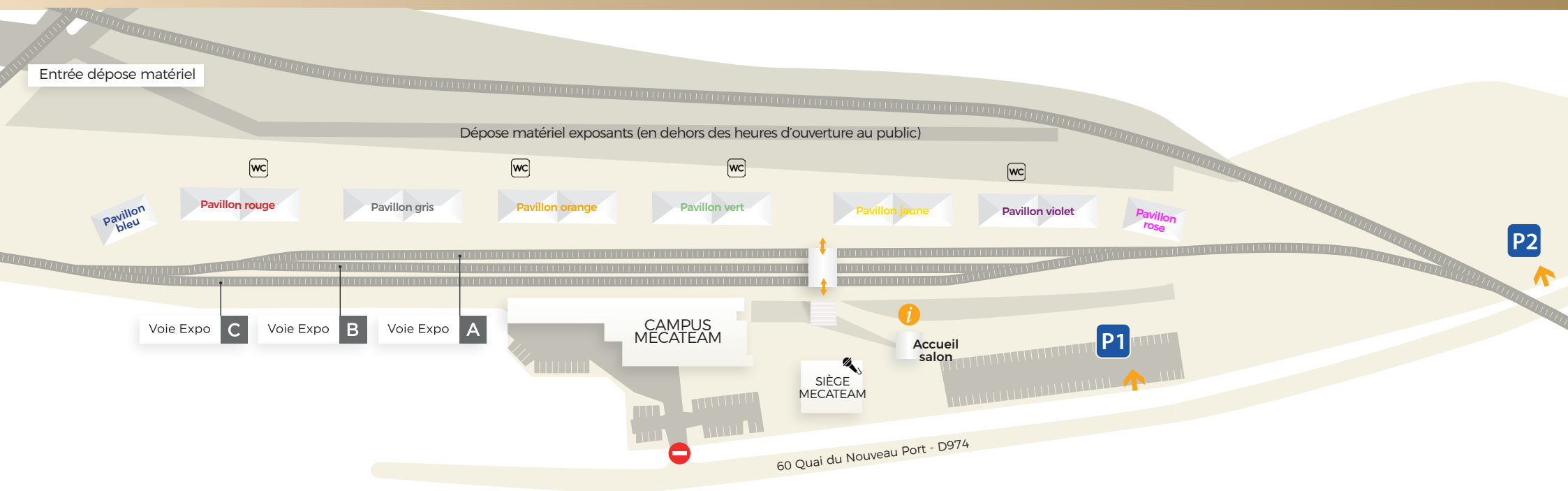
- Gestionnaires et exploitants d'infrastructures
- Sociétés d'ingénierie
- Entreprises de travaux ferroviaires

Preneurs d'Ordres

- Constructeurs d'engins
- Équipementiers de rang 1 & 2
- Ateliers de maintenance
- Et de nombreux fournisseurs et sous-traitants de la filière ferroviaire !



PLAN PROVISOIRE DE L'ÉVÉNEMENT



Zoom sur l'aménagement d'un pavillon

	9 m ²	9 m ²	9 m ²	9 m ²		9 m ²	9 m ²	9 m ²	9 m ²	9 m ²	
9 m ²					9 m ²	9 m ²					9 m ²
12 m ²					12 m ²	12 m ²					12 m ²

PARTICIPER À MECATEAMEETINGS 2025 - L'EXPOSITION

**Vous souhaitez exposer à l'occasion de MECATEAMEETINGS 2025 - L'EXPOSITION ?
Découvrez le mode d'emploi, les différentes offres et les tarifs associés.**

ATTENTION : le règlement à l'inscription doit être réalisé en intégralité sur la billetterie en ligne pour valider les réservations, les inscriptions et les options.

ÉTAPE 1

JE CHOISIS MON TYPE DE STAND

Deux formats de stands, au choix, sont commercialisés pour les trois journées de MECATEAMEETINGS 2025 - L'EXPOSITION. Choisissez entre :

> Stand cloisonné 9 m² (3x3 m)

Tarif entreprise adhérente du réseau MECATEAMCLUSTER : **3 200 € HT**

Tarif entreprise non-adhérente : **4 700 € HT**

ou

> Stand cloisonné 12 m² (4x3 m)

Tarif entreprise adhérente du réseau MECATEAMCLUSTER : **4 200 € HT**

Tarif entreprise non-adhérente : **6 000 € HT**

Le tarif de location d'un stand comprend :

- 10 badges d'accès 3 jours.
- Un espace moqueté et équipé de cloisons hautes en U ou en L, d'une sortie électrique, d'une table et de deux chaises.
- Le forfait ménage 3 jours.
- Le référencement « exposant » de votre structure sur le site internet et sur le catalogue numérique du salon.
- Les frais de gestion administrative.

Le nombre total d'emplacements disponibles est de 120 stands (92 stands de 9 m² et 28 stands de 12 m²).
Les emplacements seront attribués par l'organisation selon l'ordre d'inscription et la disponibilité restante.



PARTICIPER À MECATEAMEETINGS 2025 - L'EXPOSITION (SUITE)

ÉTAPE 2

JE CHOISIS MA SURFACE D'EXPOSITION

Vous souhaitez exposer un engin ou du matériel ? Choisissez la surface d'exposition sur voie ou hors voie dont vous avez besoin.

Mètre linéaire d'exposition sur voie ferrée

Tarif : **150 € HT / ml.**

Le tarif inclut un espace de sécurité à chaque extrémité de matériel.

Mètre-carré d'exposition au sol hors stand

Tarif : **150 € HT / 5 m².**

Une fiche technique d'exposition, en téléchargement sur la plateforme au moment de la réservation, doit être complétée et retournée avant le 15 juin 2025.

ÉTAPE 3

J'ÉQUIPE MON STAND AVEC DES ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Équipez votre stand de matériel supplémentaire grâce à notre catalogue d'équipements disponibles sur réservation :

- Location coffret électrique sur voie : **320 €.**
- Réserve 1 m² : **190 €.**
- Réserve 2 m² : **265 €.**
- Mange-debout - Ø 60 cm : **80 €.**
- Tabouret haut pour mange-debout : **65 €.**
- Écran TV 55 pouces sur pied : **350 €.**
- Frigo 90 litres : **125 €.**
- Patère : **25 €.**
- Étagère de réserve : **95 €.**
- Corbeille papier : **20 €.**
- Présentoir porte-documents sur pied : **92 €.**
- Table ronde - 75 cm de haut : **75 €.**
- Chaise : **25 €.**
- Banque d'accueil - comptoir blanc : **230 €.**
- Cafetière et 200 dosettes associées : **240 €.**

ÉTAPE 4

JE M'INSCRIS AUX DÎNERS COCKTAILS

Profitez de la présence de nombreux acteurs B2B de la filière des travaux et des infrastructures ferroviaires pour poursuivre votre réseautage à l'occasion de deux dîners cocktails organisés sur le salon.

Soirée n°1 - mardi 23 septembre 2025 à partir de 19h

Cocktail aux couleurs de la région Bourgogne-Franche-Comté

Tarif : **75 € HT / personne.**

Soirée n°2 - mercredi 24 septembre 2025 à partir de 19h

Cocktail aux couleurs de la région Centre-Val de Loire

Tarif : **75 € HT / personne.**

300 places disponibles par soirée.

Les places seront attribuées selon l'ordre d'inscription.

PARTICIPER À MECATEAMEETINGS 2025 - L'EXPOSITION (SUITE)

ÉTAPE 5

JE LOUE L'ESPACE CONFÉRENCE

Vous souhaitez promouvoir vos dernières innovations ou votre actualité à travers une conférence ouverte à tous ? Notre salle dédiée est à votre disposition !

Location de l'espace conférence - forfait 1h30

Cette location de l'espace conférence dans le bâtiment Mecateamcluster comprend la mise à disposition d'un vidéoprojecteur, d'une sonorisation et de 60 chaises.

Votre conférence sera intégrée au programme du salon et promue à travers une annonce micro 10 minutes avant son démarrage.

Tarif location espace conférence pour 1h30 :
590 € HT.

6 créneaux disponibles sur l'ensemble des trois jours.

ÉTAPE 6

JE RENFORCE MA VISIBILITÉ GRÂCE AU PACK COMMUNICATION PREMIUM OPTIONNEL

Renforcez votre visibilité avant et pendant l'événement grâce à **notre pack « Communication Premium »**. Souscrivez ce forfait optionnel qui comprend :

- Votre logo intégré sur les différents supports de communication de l'événement (print et digital).
- Un article dédié à votre entreprise sur le blog de MECATEAMCLUSTER, relayé dans la newsletter du réseau et sur son compte LinkedIn (2 900 abonnés).
- Votre société valorisée dans le dossier de presse de l'événement, document destiné à une centaine de journalistes qui suivent l'actualité du ferroviaire.
- Votre logo, votre numéro de stand et un spot vidéo de votre entreprise (fourni par vos soins) diffusés en boucle sur les écrans du salon pendant les trois jours.
- Une interview vidéo réalisée pendant le salon et publiée sur les comptes LinkedIn du salon et du réseau MECATEAMCLUSTER.

Tarif pack « Communication Premium » :
3 000 € HT (offre limitée à 8 entreprises).

ÉTAPE 7

PERSONNALISEZ VOTRE STAND AVEC VOTRE IDENTITÉ VISUELLE

Vous souhaitez que votre stand se démarque des autres ? Optez pour notre option d'habillage de votre stand avec des toiles tendues imprimées avec les visuels transmis par vos soins.

Stand habillé de toiles tendues récupérables sans réserve :

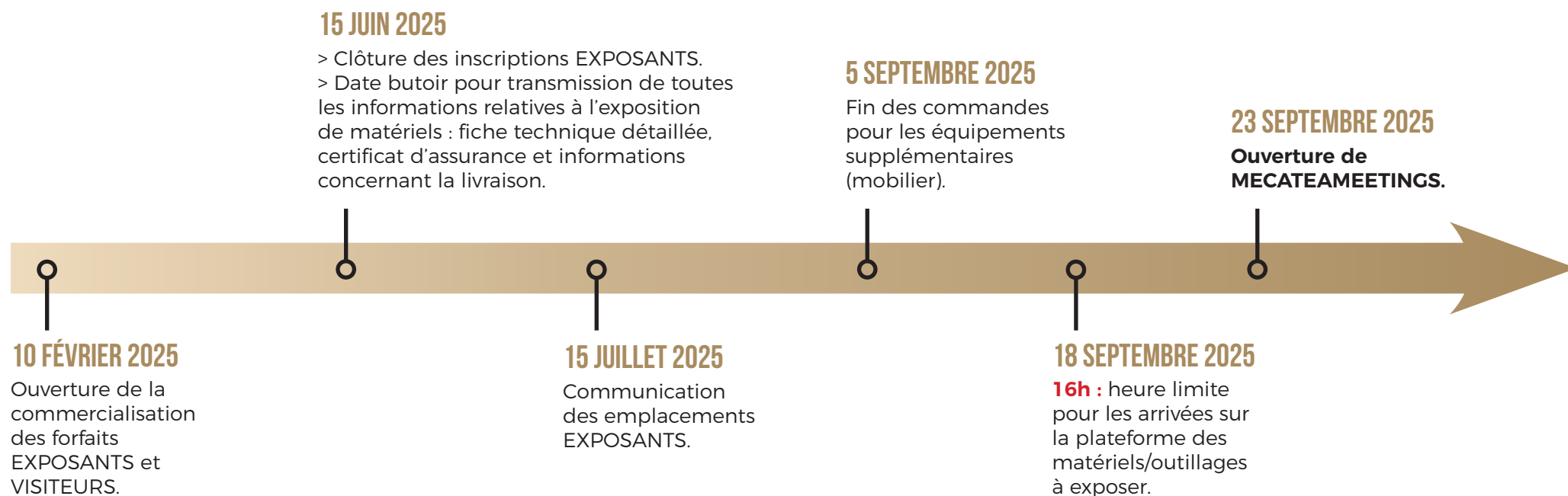
- Habillage stand premium 3x3 en «U» en toiles tendues - sans réserve : **5 118,00 €.**
- Habillage stand premium 4x3 en «L» en toiles tendues - sans réserve : **5 318,00 €.**
- Habillage double stand premium 6x3 en «U» en toiles tendues - sans réserve : **5 848,00 €.**
- Habillage double stand premium 7x3 en «L» en toiles tendues - sans réserve : **7 250,00 €.**

Réserve habillée de toiles tendues récupérables :

- Habillage de l'option réserve 1 m² en toiles tendues : **500,00 €.**
- Habillage de l'option réserve 2 m² en toiles tendues : **650,00 €.**

(Réserve comprenant une tablette + une patère + un spot + une poubelle).

CALENDRIER DE L'AVANT ÉVÉNEMENT



PROGRAMME MECATEAMEETINGS 2025 - L'EXPOSITION

MECATEAMEETINGS 2025 - L'EXPOSITION, événement d'envergure nationale des savoir-faire ferroviaires, sera rythmé par plusieurs temps forts sur trois journées complètes du mardi 23 au jeudi 25 septembre 2025.

LES HORAIRES

- Mardi 23 septembre 2025 : 9h/18h (accès à 8h pour les exposants) pour le salon, à partir de 19h pour le dîner cocktail (sur réservation).
- Mercredi 24 septembre 2025 : 9h/18h (accès à 8h pour les exposants) pour le salon, à partir de 19h pour le dîner cocktail (sur réservation).
- Jeudi 25 septembre 2025 : 9h/17h (accès à 8h pour les exposants).

AU PROGRAMME

- De nombreuses démonstrations de matériels dédiés à l'infrastructure ferroviaire, sur voie et hors voie.
- Des rencontres sur les 120 stands des sociétés exposantes.
- Une série de conférences thématiques (programmation complète à venir).
- Deux dîners cocktail et réseautage sur site (mardi 23 et mercredi 24 à partir de 19h).

LE PROGRAMME JOURNALIER EN DÉTAILS

À venir

EXPOSITION DE MATÉRIELS

LIVRAISON MATÉRIEL/OUTILLAGES

Pour accéder à la plateforme et décharger votre équipement/machine/outillage, **vous devez disposer obligatoirement d'un créneau horaire** attribué par l'équipe logistique de MECATEAMEETINGS 2025 - L'EXPOSITION. Vous avez la responsabilité du déchargement à l'arrivée/du chargement au départ de vos matériels sur la plateforme d'exposition.

Pour l'organisation de votre logistique sur place et après avoir transmis un dossier technique complet sur votre matériel/outillages avant le 15 juin 2025, un contact vous sera envoyé (mail et portable) pour définir vos besoins (manutention, acheminement, accompagnement, etc.) pour permettre l'attribution d'un emplacement et les créneaux d'arrivée et de départ. La prise de contact sera obligatoire et les créneaux attribués devront impérativement être respectés.

Pour tout matériel ne nécessitant pas de prestation de logistique spécifique, le transporteur doit assurer le déchargement et le chargement de

l'équipement du camion à l'emplacement du stand réservé (attribution d'un créneau obligatoire).

Le MATERIEL/OUTILLAGE exposé doit être assuré par vos soins, **une copie du certificat d'assurance** devra nous être fournie en amont de la livraison.

SURVEILLANCE MATÉRIEL/OUTILLAGES

À compter de la date de début des réceptions matériel et outillages, pendant les heures de fermeture du salon, et jusqu'à la date limite d'enlèvement matériel et outillages post-salon : **une société de gardiennage sera en charge de la surveillance du site.**

Pendant les heures d'ouverture du salon : **la surveillance est à la charge de l'exposant.**



HORAIRES ET ACCÈS



HORAIRES VISITEURS

Mardi 23 septembre 2025
9h00 - 18h00

Mercredi 24 septembre 2025
9h00 - 18h00

Jeudi 25 septembre 2025
9h00 - 17h00

HORAIRES EXPOSANTS

Mardi 23 septembre 2025
8h00 - 18h00

Mercredi 24 septembre 2025
8h00 - 18h00

Jeudi 25 septembre 2025
8h00 - 18h00

TRANSPORTS



Gare TGV à 20 km
LE CREUSOT MONTCEAU TGV.



Aéroport le plus proche à 150 km
LYON SAINT-EXUPERY.



Accès voiture
Depuis Paris ou depuis Lyon :
autoroute A6 - sortie 26 : Chalon Sud/Lons le Saunier.

PARKING

Les **visiteurs et exposants** pourront se garer sur deux parkings aménagés, situés à proximité immédiate de la plateforme : 60 quai du Nouveau Port - 71300 Montceau-les-Mines (suivre fléchage et indications sur place).

Les **exposants** disposeront d'un accès temporaire aux voies pour la dépose de matériel : rue des Chavannes, 71230 Saint-Vallier. Il devront ensuite stationner sur le parking en contrebas de la plateforme.

NAVETTE GARE <> PLATEFORME

Une navette gratuite assure la liaison entre la gare Le Creusot Montceau TGV et le site du salon. Elle sera en service tout au long des trois journées pour les TGV en provenance de Paris et de Lyon, sans réservation.

BILLET D'ACCÈS

Le badge d'accès à l'événement, envoyé par mail, devra être présenté à l'accueil de l'événement.

TARIFS FORFAIT VISITEUR

Forfait visiteur journalier :
25 € HT

Forfait visiteur 2 jours :
50 € HT


Forfait visiteur 3 jours :
60 € HT

SERVICES


HÔTELS À PROXIMITÉ


NOTA BENE (2 km)

 70 quai Jules Chagot à Montceau-les-Mines.

 03 85 69 10 15


JEROME BROCHOT (3 km)

 7 place Beaubernard à Montceau-les-Mines.

 03 85 67 95 30


KONINE (3,5 km)

 avenue Maréchal Leclerc à Montceau-les-Mines.

 03 85 78 61 84


IBIS (4 km)

 37 bis avenue des Alouettes à Montceau-les-Mines.

 03 85 73 05 40


IBIS BUDGET (4 km)

 37 avenue des Alouettes à Montceau-les-Mines.

 03 85 68 12 82


KYRIAD (19 km)

 56 route du Pont Jeanne Rose à Montchanin.

 03 85 77 85 00


B&B HÔTEL (19 km)

 route du pont Jeanne Rose à Montchanin.


 08 92 23 37 01

TAXIS


TAXI VALE

 06 23 01 29 21


MACADAM

 03 85 92 99 11

ACD MANUEL TAXIS

 06 08 53 26 38

ARIANE TAXI

 06 72 94 24 36

BIZOTS TAXIS

 06 27 41 82 10

AIR TAXI 71

 06 15 92 16 63

TAXI A.B.S

 06 38 44 19 58

TAXI DIAS

 03 85 58 01 02

CITY TAXI

 06 09 94 36 98

TRAITEURS

Un service de restauration est prévu pendant toute la période d'ouverture de l'événement. Plus d'informations à venir.

WI-FI

Un **accès WI-FI** sera mis à disposition sur le salon. Les informations seront communiquées sur place.

GESTION DES DÉCHETS

Des **points de collecte des déchets** seront installés sur le salon. Vous aurez la responsabilité d'y déposer vos déchets en suivant les instructions de tri.

NETTOYAGE

Un **service quotidien de nettoyage** sera assuré sur l'ensemble des stands et sur les parties communes du salon.

SANTÉ

Nous mettons tout en œuvre pour que le salon se déroule dans les meilleures conditions possibles pour les exposants et les visiteurs. Un dispositif de premiers secours est prévu.

BAGAGERIE

Une **bagagerie gratuite** sera à votre disposition au point d'accueil.

CONTACTS

Pour contacter l'équipe d'organisation, merci d'adresser un courriel à : contact@mecateameetings.com.

PARTENAIRES DE L'ÉVÉNEMENT

ORGANISATEUR DE L'ÉVÉNEMENT



MECATEAMCLUSTER

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES MÉDIAS



CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Préambule

Les présentes Conditions Particulières de Vente s'appliquent à l'événement MECATEAMEETINGS - L'EXPOSITION qui se déroule du 23 au 25 septembre 2025 sur la plateforme MECATEAM sise 60 Quai du Nouveau Port à Montceau-les-Mines. Ces Conditions particulières prévalent sur les Conditions Générales de Vente.

« L'événement » fait référence à MECATEAMEETINGS - L'EXPOSITION.

L'Agence Ecosphère - MECATEAMCLUSTER est désignée comme l'organisateur.

L'entreprise souscrivant à l'offre de l'organisateur pour cet événement est désignée sous le terme participant.

Article 1. Inscription à MECATEAMEETINGS - L'EXPOSITION

L'inscription à MECATEAMEETINGS - L'EXPOSITION ainsi que les commandes associées sont considérées comme validées à réception du règlement intégral par l'organisateur, suivant les conditions de paiement définies, et confirmation écrite de l'organisateur.

Pour les tarifs spécifiques « Adhérent MECATEAMCLUSTER », aucune inscription avec un tarif préférentiel ne pourra être prise en compte si le participant n'est pas à jour de sa cotisation et/ou jusqu'au complet règlement des factures de missions et autres prestations dues.

Article 2. Prix

La tarification de tous les forfaits, produits, services et options disponibles est détaillée en ligne sur la plateforme dédiée à l'événement www.mecateameetings.com, aux onglets « Tarifs Exposants » et « Tarifs Visiteurs ».

Des prestations exceptionnelles, ne faisant pas partie de l'offre tarifaire décrite ci-dessus, pourront être étudiées sur demande du participant à l'organisateur. Elles donneront lieu à un devis qui devra être validé par les deux parties. Ce devis validé déclenchera une facturation supplémentaire.

Article 3. Modalités de paiement

L'inscription et le règlement du participant via la plateforme www.mecateameetings.com vaut pour acceptation des Conditions Particulières de vente MECATEAMEETINGS - L'EXPOSITION.

Le règlement de la totalité du montant TTC dû s'effectuera par carte bancaire en ligne ou, à défaut et après accord de l'organisateur, par virement bancaire (coordonnées ci-dessous) :

DOMICILIATION : BPBFC MONTCEAU LES MINES - 00468	
IBAN - International Bank Account Number	Adresse SWIFT
	Banc Identification Code (BIC)
FR76 1080 7004 6802 3214 9881 452	CCBPFRPPDJN

RIB	
Code banque	10807
Code guichet	468
Numéro de compte	2321498814
Clé RIB	52

Article 4. Annulation

En cas d'annulation par le participant, ce dernier reste engagé du montant de l'ensemble de ses commandes, inscriptions et souscriptions, comme suit :

• *Jusqu'à 6 mois avant le début de la mission (jusqu'au 22 mars 2025 inclus) :*
L'organisateur procédera au remboursement intégral (100 %) des sommes versées.

• *Entre 6 mois et jusqu'à 2 mois avant le début de la mission (du 23 mars au 22 juillet 2025 inclus) :*
L'organisateur procédera au remboursement de la moitié (50 %) des sommes versées.

• *Moins de 2 mois avant le début de la mission (à compter du 23 juillet 2025) :*
L'intégralité du tarif d'exposition et des prestations optionnelles sera considérée dû par le participant. Aucun remboursement des sommes versées ne sera effectué.

• *En cas d'annulation de la mission par l'organisateur :*

L'organisateur se réserve le droit d'annuler MECATEAMEETINGS - L'EXPOSITION même si des actions relatives à l'événement ont déjà été menées, lorsque son organisation devient impossible. Les règlements versés par les participants seront intégralement remboursés dans un délai de 30 jours après la notification de l'annulation.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'accès à l'événement à un participant qui ne respecterait pas les règles organisationnelles ou dont le comportement pourrait nuire au bon déroulement de l'événement. Les règlements versés par le participant seront intégralement remboursés dans un délai de 30 jours après la notification de l'annulation.

Article 5. Force majeure et responsabilités

Tout événement considéré comme « cas de force majeure », incluant entre autres, les catastrophes naturelles, les pandémies y compris le COVID-19, les guerres, et plus généralement tout événement imprévisible et indépendant de l'organisateur, exonère ce dernier de toute responsabilité quant à l'annulation ou aux changements d'organisation de MECATEAMEETINGS - L'EXPOSITION.

L'organisateur décline toute responsabilité pour tout dommage qui pourrait survenir de manière fortuite et perturber le déroulement de l'événement. Aussi, si un accident de quelque nature qu'il soit intervenait pendant l'événement (incendie, dégâts des eaux, etc.), qui imposerait l'annulation de MECATEAMEETINGS - L'EXPOSITION, les participants ne disposeront d'aucun recours à l'encontre de l'organisateur.

Article 6. Litiges

Dans le cadre de l'opération commerciale liée à la participation à MECATEAMEETINGS - L'EXPOSITION, la loi française s'applique.

Pour tout litige entre le participant et l'organisateur de l'événement, il sera convenu d'essayer de trouver un arrangement amiable entre les deux parties, dans un premier temps. Si le participant et l'organisateur ne parvenaient pas à s'accorder, il en sera fait référence au Tribunal compétent et dépendant du siège social de l'organisateur.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE (SUITE)

Article 7. Modifications des conditions particulières de vente.

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Particulières de Vente MECATEAMEETINGS - L'EXPOSITION. Il en informera le participant dans un délai de 30 jours avant la date d'entrée en vigueur des nouvelles Conditions Particulières de Vente MECATEAMEETINGS - L'EXPOSITION. Tout participant à cet événement s'engage à l'acceptation desdites conditions particulières.

Article 8. Données personnelles

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 (RGPD), l'organisateur est amené à effectuer des traitements de données personnelles fournies par l'exposant dans le cadre de sa participation à MECATEAMEETINGS - L'EXPOSITION.

Les traitements réalisés sur les données personnelles ont pour finalités :

- La gestion et le suivi de la relation contractuelle ou précontractuelle ;
- L'exploitation et la gestion des bases clients/prospects ;
- L'amélioration et la personnalisation des services proposés aux participants ;
- Un transfert des données personnelles à des partenaires de l'organisateur dans le cadre d'une relation d'affaires.

L'organisateur conserve les données personnelles pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, pour répondre au délai correspondant à des obligations légales et/ ou, pour une durée maximale de trois ans à compter du dernier contact effectif avec le participant sauf exceptions justifiées par un contexte particulier.

Le participant dispose d'un droit d'accès, d'effacement ou de rectification de ses données. Le participant est informé qu'il dispose également d'un droit d'opposition à ce que ses données soient utilisées à des fins de prospection commerciale ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles pour des motifs particuliers et légitimes.

Article 9. Assurances obligatoires

Le participant a pour obligation d'être titulaire d'une Assurance Responsabilité Civile professionnelle garantissant ses activités et les conséquences pécuniaires de tout dommage causé par l'un de ses salariés, sous-traitants ou par toute personne mandatée par ses soins, ou causé par ses biens, meubles ou équipements.

L'organisateur sera exclu de toute responsabilité en cas de détériorations, vols, ou tout autre dommages matériels ou immatériels subis par le participant pendant l'événement. Les participants sont responsables de leurs biens, de quelques sortes qu'ils soient, pendant toute la durée de l'événement, incluant les phases d'installation et de démontage des stands.

Article 10. Tenue des stands

La tenue des stands doit être impeccable pour assurer le bon fonctionnement de l'événement.

Tout objet ne servant pas à l'aménagement et l'animation du stand/emplacement, et les effets personnels des participants doivent être mis à l'abri des regards des visiteurs. Les participants s'engagent à ne pas désinstaller leur stand avant la fin de la manifestation.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Règlement Général sur la Protection des Données relatif aux missions collectives dont MECATEAMEETINGS - L'EXPOSITION

Préambule

Dans le cadre de son activité, l'Agence Écosphère collecte des données personnelles. Les données sont collectées, enregistrées et stockées en conformité avec les dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur à la date des présentes, ainsi qu'avec les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Pour toutes questions et exercices de vos droits vous pouvez contacter l'Agence Écosphère :

- par email : contact@mecateamcluster.org.
- par courrier à l'adresse suivante :
Agence Écosphère - MECATEAMCLUSTER,
60 quai du Nouveau Port,
71300 MONTCEAU-LES-MINES
- par téléphone : +33 (0)3 85 77 41 20.

Pour toute information sur la protection des données personnelles, vous pouvez également consulter le site de la Commission Informatique et Liberté.

La présente politique décrit les mesures techniques et organisationnelles qui permettent à l'Agence Écosphère de respecter dans le temps les exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de pouvoir le démontrer.

Article 1. Collecte des renseignements personnels

Vos renseignements personnels sont collectés par le biais de formulaires, chacun ayant des finalités précises et limitées.

- Formulaire d'inscription à un événement : les renseignements sont utilisés afin d'établir une liste des participants et de communiquer toute information en lien à l'événement.

- Formulaire de réservation de stand : dans le cadre de nos actions collectives, l'Agence Écosphère propose aux entreprises membres du réseau ou non adhérentes des prestations clés en main (un accompagnement amont, pendant et post mission dont la promotion et la prospection en lien avec l'événement, l'assistance technique, la logistique...) en matière de salons et missions mutualisées. Les renseignements collectés sont utilisés afin d'établir une facture et de livrer le(s) prestation(s) souscrite(s).

Vos données personnelles sont collectées et traitées sur la base de votre consentement.

Article 2. Données personnelles collectées

Les données collectées concernent essentiellement les coordonnées professionnelles des représentants et salariés des clients et prospects de l'Agence Écosphère. Nous collectons les renseignements suivants :

- Nom
- Prénom
- Adresse postale
- Code postal
- Ville
- Pays
- Adresse électronique/ email et site web afférent
- Téléphone fixe et/ou portable / télécopieur
- Société
- Secteur d'activité
- Profession/Fonction
- Numéro de TVA intracommunautaire

Cette liste peut évoluer avec le temps et le type d'évènement concerné. Vous serez informé, via cette page, de toute nouvelle collecte de données personnelles.

Les renseignements personnels que nous collectons sont recueillis au travers de formulaires et grâce à l'interactivité établie entre vous et la plateforme internet utilisée pour l'évènement (salon, convention, mission collective, etc.).

Le traitement de ces données est nécessaire à la fourniture des services mentionnés sur le site internet dédié à l'évènement auquel vous souhaitez souscrire.

Article 3. Durée de conservation

Les données sont conservées, à compter de leur collecte pour la durée nécessaire à la fourniture des services proposés par l'agence et sont supprimées sur demande écrite.

Les données permettant d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat, ou conservées au titre du respect d'une obligation légale, peuvent faire l'objet d'une conservation sur une plus longue période et être archivées conformément aux dispositions en vigueur (notamment celles prévues par le code de commerce, le code civil ou le code de la consommation).

Article 4. Destinataires des données

Vos données personnelles sont utilisées par l'Agence Écosphère et le cas échéant par ses partenaires (prestataire logiciel, ménager du stand, etc.). L'Agence Écosphère procède également à la vérification de la conformité au RGPD de ses partenaires en leur demandant une attestation de mise en conformité.

Article 5. Vos droits

En application des articles 15 à 22 du RGPD, vous pouvez exercer les droits suivants en contactant le responsable de traitement :

Droit d'accès

Le droit d'accès vous permet de savoir si des données personnelles vous concernant sont collectées et d'en obtenir la communication dans un format compréhensible. Vous avez le droit de consulter à tout moment et gratuitement vos données. Vous pouvez obtenir les informations suivantes :

- Le type de traitement
- Les données personnelles collectées
- Les destinataires ou catégories de destinataires auxquels ces données ont été ou seront communiquées.

Droit de rectification

Le droit de rectification vous permet de rectifier des informations inexacts ou incomplètes vous concernant. Si l'Agence Écosphère refuse ou n'agit pas dans un délai d'un mois, vous pouvez adresser une plainte à la CNIL.

Droit de retrait, droit à l'effacement

Le droit de retrait s'entend comme étant la possibilité offerte aux internautes de demander à ce que leurs renseignements personnels ne figurent plus, par exemple, dans une liste de diffusion. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Le droit à l'effacement vous permet de demander à ce que vos données personnelles soient effacées si au moins une de ces situations correspond à votre situation :

- Vous retirez votre consentement à l'utilisation de vos données (c'est votre droit de retrait vu précédemment).
- Vos données sont utilisées à des fins de prospection
- Vos données ne sont pas ou plus nécessaires aux buts pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées.

- Vos données font l'objet d'un traitement illicite.
- Vos données ont été collectées lorsque vous n'aviez pas la majorité numérique (à partir de 15 ans en France).
- Vos données doivent être effacées pour répondre à une obligation légale à laquelle l'agence serait soumise.
- Vous vous êtes opposé au traitement de vos données et l'Agence Écosphère n'a pas de motif légitime ou impérieux de ne pas donner suite à cette demande.

Droit à la portabilité de vos données

Le droit à la portabilité vous offre la possibilité d'obtenir toutes vos données personnelles que l'Agence Écosphère a collecté. Vous pouvez par la suite les transmettre à un autre responsable de traitement.

Vous recevrez vos données personnelles dans un format structuré et couramment utilisé - lisible de façon informatique - afin de pouvoir effectuer le transfert à d'autres responsables de traitement.

Droit d'opposition

Le droit d'opposition s'entend comme étant la possibilité offerte aux personnes de refuser que leurs renseignements personnels soient utilisés à certaines fins mentionnées lors de la collecte.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, la personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ou auprès de toute autorité de contrôle compétente.

Article 6. Sécurité

Les renseignements personnels que nous collectons sont conservés dans un environnement sécurisé. Nous prenons toutes les mesures raisonnables visant à les protéger contre toute perte, utilisation détournée, accès non autorisé, divulgation, altération ou destruction. Les personnes travaillant pour nous sont tenues de respecter la confidentialité de vos informations.

Pour assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles, nous avons recours aux dispositifs et mesures suivants :

- Sauvegarde informatique.
- Accès sécurisé par mot de passe.
- Pare-feu (appelé Firewall), réseau privé virtuel (VPN) et anti-virus.



MECATEAME3TINGS

L'EXPOSITION

DÉMONSTRATION DE MATÉRIELS FERROVIAIRES DÉDIÉS À L'INFRASTRUCTURE

== 23 • 24 • 25 SEPTEMBRE ==

MONTCEAU-LES-MINES **2025**